



Ils ne nous oublient pas... !

A chacun de ses discours, notre roi-président se pose en père du peuple, un jour martial, l'autre humble citoyen, mais saluant à répétitions le travail des « héros du quotidien » : « *Il nous faudra nous rappeler aussi que notre pays aujourd'hui, tient tout entier sur des hommes et des femmes que nos économies reconnaissent et paient si mal* », « *nous ne les oublierons pas !* » assure t-il !

Ah ça, non...lui et ses sinistres ne nous oublient pas...

Une fois de plus, mercredi 14 avril en pleine réunion téléphonique avec la DGAFP, les organisations syndicales se voient présenter un texte reniant les RTT et CA des agents de la fonction publique ! Texte adopté le lendemain matin en conseil des sinistres et publié le jeudi 16 avril ! Pourquoi attendre quand c'est bon ?! M. DUSSOPT, secrétaire d'État, a même le culot de préciser aux OS que « *les agents n'ont pas à se plaindre, dans le privé, le retrait peut aller bien au-delà et les fonctionnaires sont payés à 100%, en chômage partiel actuellement, alors que les salariés du privé ne reçoivent que 75% de leurs salaires !* » Chacun appréciera cette petite sortie...

Une prime plutôt qu'une hausse de nos salaires !

Une « prime exceptionnelle » de 1000€ maximum pour les agents en présentiel ou en télétravail.

Mais que vaut cette prime à côté des risques encourus ?

Rien, cette prime n'est qu'un camouflet pour faire passer la pilule de la situation que les agents subissent... situation sanitaire grave qui n'est que la conséquence de leur politique d'austérité et le reflet de leur incompétence à mener la barque ! E

Et aucune garantie que la PJJ ne soit citée dans le décret d'application comme bénéficiaire... !

Jusqu'à 10 jours de congés ou RTT imposés !

L'insupportable idée de nous savoir confinés chez nous « à ne rien faire » ne pouvait plus durer, en voici l'addition ! Ainsi, l'ordonnance n°2020-430 du 15 avril 2020 vient nous voler 10 jours de congés !

Alors que durant plus de 15 jours ils ont obligé des agents à travailler sans aucun équipement de protection, pire en leur interdisant d'en porter !

Alors qu'aujourd'hui encore il n'y a pas de masques FFP2, seuls à même de protéger totalement les jeunes et les agents !

Alors qu'il a fallu 3 semaines à notre administration pour fournir à certains professionnels des téléphones et ordinateurs portables.

Alors que bon nombre d'agents ont maintenu coûte que coûte le lien avec les jeunes et les familles avec leurs propres matériels de communication exposant ainsi leur vie privée.

Alors que plusieurs de nos collègues ont maintenu ce lien éducatif sans outil alors même qu'elles/ils étaient en ASA « garde d'enfant » ou « vulnérabilité » !

Pour les agents en autorisation spéciale d'absence, toujours mobilisables, allègement de :
5 jours RTT pour la première période de confinement, du 16 mars au 16 avril ;

5 jours RTT ou 5 jours de congés pour la seconde période, du 17 avril à la date de déconfinement.

Pour les agents en télétravail, retrait de :

5 jours RTT ou 5 jours de congés entre le 17 avril et le dé-confinement

Ces dates pourront être imposées par le chef de service avec un délai de prévenance de 1 jour ! Le retrait des jours de congés annuels devra être calculé au prorata pour les agents à temps partiel. Pour les agents ayant déjà déposés des congés durant cette période, ils viendront en déduction des jours imposés.

Par contre, les jours de congés posés durant la période de confinement ne compteront pas pour l'attribution d'un ou de deux jours de congés annuels complémentaires au titre du fractionnement. Ainsi le total peut donc monter jusqu'à 12 jours de congés en moins en fin d'année !

**Ils tiennent au moins une de leurs promesses...ils ne nous oublient pas !
Voilà comment l'État remercie et valorise ses « héros » !**

Pourtant, le « télétravail » est devenu l'organisation de base du travail... que vous ayez du matériel fourni par l'administration ou pas ! Vous devez produire !

Oubliez les ASA dans le cas de l'impossibilité de télétravailler ou d'être en présentiel !

La CGT PJJ rappelle que le télétravail n'est pas un autre mode de garde de ses enfants et n'est pas non plus une norme !

Le gouvernement continue sa destruction des droits et acquis sociaux. La crise ? : une excuse en or !

Le message est clair : « *restez à la maison, peu importe votre statut administratif, nous vous retirerons des congés ou RTT* ». Le gouvernement veut simplement nous pousser à volontairement retourner travailler en présentiel !

**Il s'agit d'un acte totalement irresponsable ! Pire d'un acte criminel car l'épidémie n'est pas terminée !
Les agents ne sont pas en vacances !**

Si la CGT entend la récompense ou reconnaissance des agents sur site depuis le confinement, elle n'admet pas la punition pour des agents confinés. Aucun agent n'a fait le choix d'être confiné, qu'il soit en « télétravail » ou en ASA garde d'enfant...et encore moins ceux en arrêt maladie !

D'autant plus que les ASA garde d'enfant ont majoritairement ciblé des femmes. Une nouvelle fois le gouvernement entérine l'inégalité femme/homme !

Vous l'aurez compris, malgré tous les beaux discours et les fausses promesses, le démantèlement de la Fonction Publique reste « en marche » !

Sans avoir de vision, à cette heure, sur l'ensemble des éléments de mise en œuvre, il s'agit d'un recul sans précédent et inacceptable en matière de congés. La CGT s'opposera à ces dispositions comme à celles déjà prévues dans la loi d'urgence pour les salariés du privé, et mettra tout en œuvre dans les prochains jours pour faire respecter les droits de tous les collègues.

**C'est à nous, ensemble, unis de contruire le monde « d'après »!
N'attendez plus, rejoignez-nous!**